2026/026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
HAUTES-ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RISOUL

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Sens du vote :
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Date convocation :
Le 25 mars 2026

Date d'affichage :
Le 26 mars 2026

Séance du 30 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente mars à 09h00,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Régis SIMOND, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les conseillers : Mmes : ASSAUD Chloé, BASIRE-BONNAFFOUX Sandra, ESMIEU Séverine, MARY Pauline, SALIGNAC Michèle, CARRETTA Thierry, FEUILLASSIER Sylvain, FISLER Quentin, JEHAN Frédéric, QUERE Gérard, SIMOND Régis.
Excusés : Mme ALMERAS Sylvie (pouvoir donné à M le Maire), M BRUN Jean-Luc
Absent :
Secrétaire de séance : Mme VASINA Pauline

Objet : Désignation des Délégués SIGDEP
Monsieur le Maire expose les compétences du SIGDEP relatives à l'Eclairage Public prévues : maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements des installations ainsi que des missions de conseils techniques dans le domaine de l'éclairage public.
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder conformément à l'article 6.1 des Statuts du SIGDEP à l'élection des délégués SIGDEP.

Monsieur le Maire appelle les candidats à se présenter.
Candidats au poste de délégué titulaire : 1 : M. FEUILLASSIER Sylvain.
Candidats au poste de délégué suppléant : 1 : M. JEHAN Frédéric.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret mais au vote à main levée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-210501193-20260330-D2026-026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/03/2026
Publication : 30/03/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Election du Délégué Titulaire :
La candidature de **Monsieur FEUILLASSIER** a obtenu 14 voix POUR et 0 voix CONTRE.
M. FEUILLASSIER Sylvain est élu délégué titulaire.
Election du Délégué Suppléant :
La candidature de **Monsieur JEHAN Frédéric** a obtenu 14 voix POUR et 0 voix CONTRE.
M. JEHAN Frédéric est élu délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Régis SIMOND

La Secrétaire de Séance
Pauline VASINA

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois suivant sa publication.
Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.